



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
22 JUIN 2022**

OBJET : Suppression d'un poste Attaché, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2022

L'an deux mil vingt et deux,
le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER,
Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame
LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Madame PLESSIER,
Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS, Monsieur COSSON, Madame POULENARD, Monsieur
MEUCCI, Monsieur LTEIF.

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur KANOUTÉ, absent excusé pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur DERUEM, absent excusé donne pouvoir à Madame POULENARD.
Monsieur VERCOSTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Madame FERRER, absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF.

Madame AFFDAL-PUTFIN, absente excusée.

Monsieur NÉRIN, absent.
Monsieur CORTÈS, absent.
Madame MOREL, absente.
Monsieur GUÉTROT, absent.

Madame Colette LACROIX est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant la mutation d'un agent, employé en qualité d'Attaché, vers une autre collectivité, à compter du 1^{er} février 2022,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de l'agent précité,

Considérant la publicité effectuée auprès du Centre de Gestion de l'Oise relative à la vacance d'un poste d'Attaché,

Considérant les différentes candidatures reçues,

Considérant qu'aucune candidature d'agent au grade d'Attaché n'a pu être retenue,

Considérant, qu'après étude des différentes candidatures reçues, celle d'un agent d'une autre collectivité, employé en qualité de Conseiller Socio-éducatif, a été retenue,

Considérant que le recrutement par voie de mutation de cet agent ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} juillet 2022,

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'Attaché, à compter du 1^{er} juillet 2022

Délibère

Article 1 : Supprime un poste d'Attaché à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 23

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 4

Adopté à la majorité

Date de convocation : 14/06/2022

Date de l'affichage : 23/06/2022

N° : 37/22

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le : 24/06/22

Publié le : 24/06/22

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE

DELIB 37/22 - Suppression d'un poste Attaché, à temps complet, à compter du 1er juillet 2022



Philippe MATGER

Vice-président du Pays du Clermontois